

REVA

D1205 – Cage D – 12^e étage

TYPE DE PIÈCE	SURFACES HABITABLES
ENTRÉE	5.7 m ²
SÉJOUR/CUISINE	25.4 m ²
CHAMBRE 1	12.0 m ²
CHAMBRE 2	9.2 m ²
SALLE DE BAINS	6.2 m ²
WC	2.6 m ²
DEGAGEMENT	4.9 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	66.0 m ²
Surfaces extérieures	
TERRASSE	35.2 m ²
SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE	35.2 m ²

LL - Lave linge	F - Fenêtre
LV - Lave vaisselle	PF - Porte-fenêtre
TRI - Tri sélectif	All - Allège
AV - Allège vitrée	VR - Volant roulant
CUI - Bloc cuisson	SDE - Salle d'eau
REF - Réfrigérateur	SDB - Salle de Bain
LC - Linéaire complémentaire	MA - Masquette
PL - Placard	P - Poutre
	E - Evier

 GAINE TECHNIQUE
  CLOISON FUSIBLE

 TABLEAU ÉLECTRIQUE
  ISOLANT

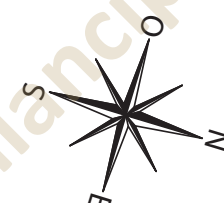
 FAUX - PLAFOND
  VITRAGE

CZA

Via Revere, 8- 20123 - Milano - Italia

26/01/2021 - Indice L

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m – Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m – Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.



D1205 - Cage D - 12^e étage

Surfaces extérieures	
TERRASSE	35.2 m²
SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE	
	35.2 m²

LL - Lave linge	F - Fenêtre
LV - Lave vaisselle	PF - Porte-fenêtre
TRI - Tri sélectif	All - Allège
AV - Allège vitrée	VR - Volant roulant
CUI - Bloc cuisson	SDE - Salle d'eau
REF - Réfrigérateur	SDB - Salle de Bain
LC - Linéaire complémentaire	MA - Masquette
PL - Placard	P - Poutre
	E - Evier
GAINÉ TECHNIQUE	CLOISON FUSIBLE
TABLEAU ÉLECTRIQUE	ISOLANT
FAUX - PLAFOND	VITRAGE

Via Revere, 8- 20123 - Milano - Italia

26/01/2021 - Indice L

Hauteur sous plafond des pièces principales sauf mention particulière : 2.50 m – Hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.20m – Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls sont fournis les équipements figurants sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.